



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 34072

Texte de la question

M. Philippe Martin (Gers) * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche concernant la réduction du nombre de postes offerts au CAPES d'occitan, langue d'oc, pour 2004. Le nombre de postes offerts est de 4, soit une baisse de 80 % en deux ans (17 postes en 2002 et 13 en 2003) pour une zone d'enseignement couvrant 32 départements. En outre, l'académie de Bordeaux envisage la suppression de 22 options d'occitan et le regroupement de l'enseignement de cette langue dans quelques rares établissements. Il s'agit là clairement de l'arrêt de mort d'une option qui devrait être proposée à tous les élèves d'Occitanie. Le chiffre de 20 postes annuels au CAPES d'occitan-langue d'oc serait un minimum. Conformément aux droits culturels reconnus par les traités internationaux, l'enseignement de l'occitan doit être offert à tous les élèves des académies occitanes afin que soit respectée la politique de transmission et d'enseignement des langues de France, et de l'occitan en particulier. Il lui demande de justifier les motifs ayant conduit à la décision de réduction du nombre de postes au CAPES d'occitan-langue d'oc à 4 pour 2004.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3 départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34072

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1164

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3663